

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jacques WITKOWSKI
Préfet de la Manche

NUMERO SPECIAL N° 15

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE.....
*Arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Catherine YVON directrice des
collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques à la préfecture de la Manche*.....



Arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Catherine YVON directrice des collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques à la préfecture de la Manche

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
 VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Jacques WITKOWSKI, préfet de la Manche ;
 VU l'arrêté ministériel du 5 janvier 2009 nommant Mme Catherine YVON attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice des collectivités territoriales et des affaires financières et juridiques à la préfecture de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2009 modifié le 17 décembre 2015 et le 4 août 2016 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture et des sous-préfectures de Cherbourg, d'Avranches et de Coutances ;
 SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Art.1 : Délégation est donnée à Mme Catherine YVON, directrice de la direction des collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques, à l'effet de signer :

- les états arrêtés portant émission de titres de recettes ou de dépenses pour la comptabilité de l'Etat ;
- les titres exécutoires de recettes et bordereaux correspondants ;
- les copies d'arrêtés préfectoraux et les pièces annexées à ces arrêtés ;
- les arrêtés portant attribution aux collectivités de l'avance sur le produit des impositions revenant au département, aux communes, aux établissements et divers organismes ;
- les arrêtés de prise en charge par les comptables de frais des actes de poursuite en matière de contribution, d'amendes ou de produits communaux ;
- les ordres de paiement et ordres de reversement ;
- les récépissés de déclaration de candidature aux élections ;
- les conventions de servitudes à passer au nom de l'Etat ;
- les cotes et paraphe des registres des délibérations des conseils municipaux ;
- les courriers sollicitant un complément de dossier pour les actes soumis au contrôle de légalité ou au contrôle budgétaire dans le département de la Manche ;
- d'une manière générale, toutes correspondances courantes relevant des attributions de la direction des collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques, autres que celles ayant caractère d'acte de pouvoir.

Art.2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine YVON, la signature pourra être assurée par M. Jean-Pierre LE BIHAN, directeur de la direction de l'action économique et de la coordination départementale ou par M. Christian CLERC, directeur de la direction des libertés publiques et de la réglementation.

Art.3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine YVON, délégation est donnée à Mme Béatrice LEMARQUAND à l'effet de signer les récépissés de déclaration de candidature aux élections.

Art.4 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice des collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé : le Préfet : Jacques WITKOWSKI.

